

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 184

présenté par
M. Germain

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« secteurs d'activité »,

le mot :

« activités ».

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement de cohérence avec la rédaction de l'article 1^{er}.